

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux le jeudi dix-neuf du mois de de mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 13 mai 2022

PRÉSENTS: *Mme JACQUIN Martine, Maire*

Mmes Ms: VALTAT Roger, GRASSER Sylvie, SERRE Patrice, DAUPHANT Aude, BONNARDON Maurice adjoints.

Mmes et Ms: MARC Emmanuelle, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle; CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge,, RIONDET Jacques, ROBERT-MICHON Flavien, VAYSSIERE Nora

ABSENTS EXCUSÉS: *Mmes. Ms : BESSON Pierre-Henri, ERBS Angélique, JEANNIARD Luc MITAUT Rachel*

PROCURATIONS : *ERBS Angélique à JACQUIN Martine
MITAUT Rachel à RIONDET Jacques*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *M. GUICHARD Serge*

Etat civil

Naissance :

ARNOUX Inaïa, : le 19 avril à La Tronche

Mariages :

PIEQUE Romain et DE CAMPOS Barbara : le 07 mai à Colombe

MARCELLE Jonathan et NOIR Camille : le 14 mai à colombe

Décès :

VESCO née BROCHIER Renée : le 27 avril à La Tronche

MARDIKIAN Jean : le 02 mai à Colombe

- X** Extension de l'école et construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux
- X** Voirie : devis pour travaux
- X** « Les feu-Vers au Bénin : demande de subvention
- X** Démolition maison MICOUD : devis pour démolition
- X** Emplacement réservé à proximité de la Mairie
- X** Cimetière : achat du terrain pour agrandissement
- X** Compte rendu des commissions municipales
- X** Compte-rendu des commissions de la CCBE

X Devis feu d'artifice

* Questions diverses

Les Antonins

Elections législatives : tours de garde

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité

Extension de l'école et construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux

Patrice SERRE :

Pour la partie extension de l'école

Le TGBT a été installé la semaine dernière

Les puits de lumière à l'intérieur n'ont pas encore été réalisés.

Le câblage et l'installation de la baie de brassage sont en place pour la salle informatique

Il reste encore deux lavabos à installer et quelques aménagements à faire dans les toilettes.

D'ici une quinzaine de jours nous devrions arriver au bout de cette construction.

Il restera les aménagements extérieurs qui seront réalisés en juillet en même temps que la mise en place des réseaux secs.

Pour la partie restaurant scolaire

Le bâtiment est maintenant hors d'eau et bientôt hors d'air

La porte métallique des locaux techniques est à poser

La pose des cloisons a commencé en début de semaine

La semaine prochain verra le début de la pose de l'isolation extérieure

2022-18-1 : Les Feu-Vers au Bénin : subvention

Mme Aude DAUPHANT, adjointe chargée de la commission « vie associative » présente au conseil municipal le dossier de demande de subvention des Scouts et Guide de France du groupe de Rives.

L'équipe « les Feux -vers » est composée de 4 jeunes filles âgées de 18 à 20 ans, dont une est domiciliée sur la commune de Colombe.

Ensemble, elles préparent depuis bientôt 2 ans un projet de solidarité internationale au Bénin, en partenariat avec deux associations, qui se concrétisera durant l'été 2022, à Dangbo, près de Cotonou, la capitale Béninoise.

Leur projet solidaire avec l'association EFESIA consistera à animer des activités pour les enfants (entre 4 et 10 ans) du village durant 3 semaines dans un objectif d'échanges cultures

En parallèle elles participeront à la construction d'éco-habitats aux côtés de l'ONG JEVEV et de volontaires du village.

La commission « vie associative propose au conseil municipal d'accorder une subvention de 250 € à ces jeunes filles en soutien à leur projet de solidarité internationale.

Après avoir entendu l'exposé de Mme DAUPHANT et après avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote, à l'exception de Mme Emmanuelle MARC car sa fille fait partie de ce groupe. A l'unanimité des votants, les membres :

* Décide d'attribuer une subvention de 250 € à l'association Des scouts et Guide de France (groupe Rives Sainte Croix)

* Charge Mme le Maire de procéder au versement de cette somme à l'association.

Voirie : devis pour travaux :

M. Maurice BONNARDON, adjoint chargé de la voirie, expose :

Travaux annuels de voirie:

La commission s'est réunie la semaine dernière et a sélectionné les chemins nécessitant des travaux. Il présente les voiries sur lesquelles des devis ont été sollicités.

2022-19-1 : VOIRIE : Emplois partiels :

M. Maurice BONNARDON, adjoint en charge de la voirie présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise GACHET portant sur les travaux annuels d'emplois partiels.

Le montant estimatif de cette réalisation au point à temps semi manuel s'élève à 28 620 € TTC (23 850 € H.T) pour une quantité de 15 tonnes.

Après avoir entendu l'exposé de M. BONNARDON, le conseil municipal à l'unanimité approuve ce devis et charge Mme le Maire de passer commande de ces travaux.

Démolition maison MICOUD : devis pour démolition

M. Maurice BONNARDON, adjoint en charge de la voirie expose :

En fin d'année 2021 la commune s'est portée acquéreur de la propriété de M. Gilbert MICOUD située dans l'angle du chemin de la bascule et de la route du Tram.

Les entreprises EGT, SALVI et GACHET ont été consultées afin d'obtenir un devis de démolition de la bâtisse implantée sur ce terrain.

Au regard de la conception de cette maison mitoyenne outre les travaux de démolition, il faut :

- * Prévoir de laisser des contreforts pour maintenir le mur mitoyen
- * Prévoir la réfection de l'avant toit du voisin car le toit est en continuité.

Une deuxième solution pourrait être envisagée: la démolition partielle de cette maison.

* Démolition de la première travée qui est indépendante. L'espace pour l'aménagement de la voirie serait alors d'environ 9 mètres.

* Obstruction la porte de communication entre le logement démolit et celui conservé.

* Réfection de l'avant toit et le crépi.

- ✗ Pour la démolition de la maison, de la grange et la mise en place de concassé il faut compter environ 49 000 € (démolition, maçonnerie, évacuation des matériaux, mise en place de gravier à la place de la maison et travaux de charpente)
- ✗ Si on conserve la grange : 44 000 €
- ✗ Pour la démolition uniquement du studio de 3,50 mètres de large avec empierrement et concassé : 23 600 €

A l'issue de cet exposé M. Roger VALTAT rappelle que cette propriété a été achetée afin de permettre de dégager un espace pour élargir le carrefour et créer des places de stationnement. La sortie actuelle n'étant pas aisée

De plus la CCBE pourra ainsi installer une pompe de relevage dans le terrain pour renforcer l'alimentation en eau potable de certains secteurs de la commune.

A l'issue du débat, Mme le Maire propose aux membres présents de prendre la décision définitive lors de la prochaine séance, laissant à chacun le temps de la réflexion.

Emplacement réservé à proximité de la Mairie

Mme Martine JACQUIN, maire expose.

La propriété de la famille CAILLON / COMMANDEUR limitrophe avec le terrain où est implanté la mairie et la salle communale est en vente depuis peu.

Il existe, le long de cette propriété un emplacement réservé aux voies publiques.

L'existence d'un tel emplacement interdit au propriétaire de construire et même de bénéficier des droits de construire attachés à la surface de terrain concernée par l'emplacement.

Le propriétaire concerné peut adresser à la collectivité, une mise en demeure d'acquiescer l'immeuble ou la partie de l'immeuble concerné par l'emplacement.

Le bénéficiaire et le propriétaire disposent alors d'un délai d'un an pour trouver un accord.

Compte tenu de la construction de la mairie et de la salle communale il n'est pas envisageable aujourd'hui de créer une voie de circulation de véhicule mais éventuellement une voie piétonne. Si l'on considère la surface concernée d'environ 60 m² le coût de cet achat pourrait être de l'ordre de 20 000 à 25 000 € (achat, géomètre et notaire)

Aucune décision n'est à prendre dans l'immédiat mais il est important que chacun soit informé de ce fait. Un débat aura lieu en temps voulu, en fonction de cette vente et de la demande éventuelle des propriétaires.

2022-20-1 Cimetière : achat du terrain pour agrandissement

Mme Martine JACQUIN Maire expose :

Lors d'une précédente séance il a été évoqué le projet d'agrandissement du cimetière communal. Afin de pouvoir se projeter sur ce dossier il est important que la collectivité soit propriétaire du terrain concerné. Celui-ci est actuellement en emplacement réservé et appartient à Mme RIVAL Madeleine.

Comme convenu, une nouvelle rencontre a eu lieu avec cette personne qui a donné son accord pour une cession au prix de 3,5 € le m²

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* Décide l'achat d'une partie d'environ 1 900m² (surface correspondante à l'emplacement réservé au nord de la parcelle) de la parcelle cadastrée A 1751 au prix de 3,5 € le m².

* Décide que les frais de géomètre (pour le bornage) ainsi que les frais de notaire seront pris en charge par la collectivité.

* Charge Mme le Maire d'effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier (y compris l'acte notarié) et de régler les sommes aux personnes concernées (vendeur, géomètre, notaires)

Compte rendu des commissions municipales

Aude DAUPHANT :

La commission « information » travaille sur la préparation du bulletin municipal de Juillet et commence à réfléchir sur les alertes à la population et la mise en place d'alerte SMS.

Maurice BONNARDON

* La tyrolienne de l'espace jeux devrait être installée début juin.

* L'installation des toilettes sèches de l'espace jeux et du cimetière est prévue pour la fin du mois de juin

* Chaufferie : un point a été fait sur les copeaux. Le passage définitif en copeaux criblés est essentiel pour un bon fonctionnement de la chaudière. M. ROBERT-MICHON descend les copeaux non criblés à la société VIEUX MELCHIOR à Bonpertuis pour être criblés et les ramène à Colombe. Le prix d'un MAP sera de 28,60 €

Bois Energie avait chiffré le copeau criblé à 30,80 €

La société Vieux Melchior pense le vendre 34 €

* Croix du Fûteau : le bois a été débardé, le projet d'accès piétonnier est en cours et intégrera un cheminement dans les bois et un passage dans un pré (avec un corridor). Une négociation est en cours avec le propriétaire de ce champ ; ce ne sera pas une servitude mais une convention de passage.

Compte-rendu des commissions de la CCBE

EmmanuelleMARC :

La commission « Attractivité du territoire » travaille sur tout ce qui concerne la mobilité, le tourisme, l'artisanat et l'économie.

* Une présentation a été faite par un représentant de la Chambre de commerce et d'artisanat d'un diagnostic qu'ils ont effectué sur l'artisanat dans les communes de la CCBE.

Il y a un bon nombre d'artisans sur le territoire.

De son côté la chambre de commerce et d'artisanat souhaite développer l'artisanat alimentaire car il y en a peu.

Ils aident et accompagnent la transmission d'entreprise artisanale à l'approche de la retraite de l'artisan.

* Le schéma de relais de Bévenais à Apprieu en circulation douce est en cours.

* Territoire 38 continu à développer les bornes de recharge électrique.

* Un projet de développement d'une voie verte de Charavine vers le Rhône est en cours et devrait passer sur le territoire de la commune.

* En ce qui concerne les sentiers de randonnée un projet de signalétique commune à chaque collectivité de la CCBE est en cours.

* La vente de chèques cadeaux mise en place depuis quelques temps a produit la somme de 17 000 € de vente, l'objectif fixé était bien supérieur et mais il faut le temps que cela s'implante petit à petit.

Aude DAUPHANT

La Commission communication mène actuellement une réflexion pour refaire le site internet (simplification, mise à jour, etc...). Quelles rubriques sont à garder ou à supprimer.

Roger VALTAT :

* Thomas BEHAL représentant de la chambre d'agriculture de l'Isère est présent régulièrement à la CCBE pour recevoir les personnes qui souhaitent le rencontrer.

* Samedi 21 mai aura lieu la journée portes ouvertes d'IBV (Initiative Bièvre Valloire). Cette association d'entrepreneurs et de professionnels accompagne les personnes qui souhaitent créer une entreprise ; c'est aussi une partenaire de la CCBE.

Roger VALTAT

Le dernier conseil communautaire a eu lieu le 02 mai.

Les points abordés sont les suivants :

Administration générale

Subvention exceptionnelle en faveur du peuple ukrainien

Marchés Publics : autorisation de signer le marché relatif aux travaux d'extension, de renouvellement, de reprise d'ouvrages et de création de branchements sur les réseaux d'eau et d'assainissement du périmètre de la Régie des Eaux de Bièvre Est.

Marchés Publics : autorisation de signer le marché relatif à la collecte des points d'apport volontaire emballages, journaux, magazines et verre.

Attractivité du territoire

Développement économique : extension de la ZA Les Chaumes à Le Grand-Lemps : permis d'aménager.

Stratégie et planification du territoire / cycle de l'eau

Cycle de l'eau : bordereau de prix et des pénalités de la Régie des Eaux

Cycle de l'eau : Mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine sur la commune de Le Grand-Lemps

Cycle de l'eau : Mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine sur la commune de Bévenais

Martine JACQUIN

* La commission culture s'est réunie dernièrement. Chacun est invité à s'informer de ce qui se passe à la médiathèque, il y a vraiment beaucoup d'animations mises en place.

* Le festival Renc'Arts de Rue aura lieu le vendredi 24 juin à Le Grand-Lemps.

* Le programme du ticket culture 2022 est en cours de finalisation.

Devis feu d'artifice

Mme Martine JACQUIN fait part au conseil du devis du feu d'artifice qui aura lieu le samedi 16 juillet.

Ce devis d'un montant de 3 700 € T.T.C comprend :

- La fourniture du matériel pyrotechnique
- Le tir réalisé par un technicien qualifié
- Le déplacement – montage – démontage
- L'assurance responsabilité civile
- La bande sonore
- La sonorisation du spectacle est offert

Restera à la charge de la collectivité : les repas de midi et du soir pour les artificiers.

A l'unanimité le conseil municipal valide cette offre.

Questions diverses

Les Antonins

Mme le maire rappelle le souhait de la collectivité d'organiser, chaque année, une manifestation conséquente.

Cette année le choix s'est porté sur l'accueil de l'association « Les Antonins » qui viendront présenter les anciens métiers le samedi 16 juillet en journée ; jour du feu d'artifice.

Il seront environ 15 personnes et le montant de leur prestation s'élève à 1 000 €

Schéma Directeur d'Implantation (IRVE) d'Infrastructures de Recharge pour les Véhicules Electrique

Mme Martine JACQUIN expose :

La CCBE, en lien avec le TE 38, propose de rassembler toute les demandes d'installations de borne IRVE sur le territoire, il n'y a pas d'engagement dans l'immédiat mais on peut l'imaginer d'ici quelques années.

Pour Colombe une seule parait suffisante et les emplacements les plus intéressants sont :

* A côté du bâtiment de la Mairie car tout a été prévu lors de la construction.

* Dans un deuxième temps, peut-être, vers les panneaux lumineux (à proximité du parking, route du Tram).

Ces informations seront transmises à la CCBE,

Restauration de la fresque

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la paroisse « Notre Dame de Milin » qui remercie toutes les personnes qui ont contribué à la rénovation de la fresque au fond de l'église.

Elections législatives : tours de gardes

Elaboration des tours de gardes pour les élections des 12 et 19 juin 2022,

Divers :

L'observation est faite par un membre du conseil municipal concernant la fumée jaune qui s'échappe régulièrement le matin, de l'entreprise ERMAC.

l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 45